



FICHE D'EMPLOI

CHEF DU SERVICE DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE VÉGÉTAL

Relations hiérarchiques :

- Est rattaché au Chef de la Division de la Protection des Végétaux

Version : C

Définition de l'emploi

Est chargé d'assurer la surveillance et la protection phytosanitaire au niveau national.

Missions

- Assurer la surveillance phytosanitaire ;
- Assurer la police phytosanitaire.

Description des Activités

1. Assurer la surveillance phytosanitaire :

- Planifie et supervise les programmes de prospection et de surveillance des fléaux dus aux organismes nuisibles des cultures ;
- Elabore et suit la mise en œuvre des plans de surveillance et de contrôle de maladies et ravageurs d'importance prioritaire ;
- Coordonne l'élaboration des stratégies de lutte contre les maladies et ravageurs d'importance prioritaire ;
- Contribue à la gestion de risques phytosanitaire ;
- Assure le suivi des travaux de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (C.I.P.V.), de l'OMC/SPS, de l'Organisation Européenne de Protection des Plantes (O.E.P.P.) et celles de l'Organisation Régionale de la Protection des Végétaux du Proche Orient (N.E.P.P.O).

2. Assurer la police phytosanitaire :

- Assure la police phytosanitaire des végétaux et produits végétaux à l'importation, à l'exportation aux frontières et à l'intérieur du pays ;
- Harmonise et coordonne les activités de contrôle et d'inspection des végétaux et produits végétaux ;
- Etudie les questions se rapportant aux moyens et méthodes à mettre en œuvre pour renforcer et améliorer le système de contrôle phytosanitaire ;
- Supervise l'activité de la surveillance des organismes dangereux réglementés, en collaboration avec l'entité en charge de la coordination des laboratoires ;
- Prépare et suit les dossiers techniques requis par les pays partenaires ;
- Assure conseil et apport technique phytosanitaire dans le cadre des négociations des accords de libre échange ou de conventions avec les pays partenaires ;
- Collaboré dans la supervision de la mise en quarantaine des introductions de nouveaux germoplasmes ;
- Agrée et assure le contrôle des établissements de traitements des emballages en bois conformément à la norme NIMP 15 ;
- Elabore et met en œuvre les plans de surveillance et les plans de contrôle des organismes réglementés ;
- Veille à l'application de mesures phytosanitaires en cas d'introduction de nouveaux organismes de quarantaine ;
- Elabore et met en œuvre les mesures à caractère juridique et technique se rapportant à la police phytosanitaire des végétaux et des produits végétaux ;
- Veille à l'application de la législation et la réglementation dans le domaine de ses activités

Critères d'évaluation

- Réduction des risques phytosanitaires ;
- Qualité du suivi de la surveillance phytosanitaire ;
- Niveau de coordination avec les autres services.

Formation

- Ingénieur Agronome, Option Protection des cultures ;
- Expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans le domaine de la gestion de qualité.

Compétences et qualités

- Ñ Rapidité de décision, de réponse et de réactivité aux requêtes formulées par les entités concernées ;
- Ñ Esprit de synthèse ;
- Ñ Bonne connaissance de la réglementation phytosanitaire, de l'analyse et gestion du risque phytosanitaire et des problèmes de quarantaine ;
- Ñ Bon relationnel et rigueur.